

La Présidence dénonce l’occupation illégale des locaux de l’Université et appelle le collectif des sans-facs à les quitter dans les plus brefs délais

12 octobre 2022

Depuis ce lundi 10 octobre au matin, le collectif des “sans facs” occupe les bureaux de la Présidence de l’Université, sur le campus Berges du Rhône. Il sollicite l’inscription dans des formations pour 34 personnes et l’exonération de frais d’inscription pour certaines d’entre elles.

Cette action d’occupation se tient alors même que l’équipe présidentielle, appuyée par l’ensemble des services de l’Université, rencontre ce collectif de manière hebdomadaire depuis le mois d’août pour faire le point sur ces demandes.

Pour mémoire, l’Université ouvre plus de 5 500 places en licence et plus de 3 700 en master. Près de 124 000 vœux d’inscription avaient été formulés en licence et plus de 23 600 en master. Plusieurs procédures sont prévues par les textes législatifs et réglementaires pour permettre à celles et ceux qui n’ont pas eu d’affectation de formuler un recours. À ce jour, 200 recours font l’objet d’un traitement par les services de l’Université via la procédure de saisine auprès du rectorat.

L’établissement s’attache à traiter toutes les demandes d’inscription et d’exonération qui lui sont adressées le plus rapidement possible et dans le respect le plus strict du principe d’égalité entre les étudiant.es.

L’université se mobilise pour leur proposer des solutions en adéquation avec leur projet de formation ou leur projet professionnel et les places disponibles dans les différentes filières de notre établissement. Ainsi, sur les 34 dossiers soumis par le collectif, 18 se sont vu proposer des solutions dans la formation de leur choix ou dans une filière en adéquation avec leur projet.

L’université s’attache par ailleurs à mettre en place un dispositif facilitant l’accès aux procédures d’exonération sur critères sociaux pour l’ensemble des étudiant.es

Le collectif considère que ces solutions ne sont pas satisfaisantes et maintient l’occupation des locaux.

L’équipe présidentielle regrette cette volonté d’instaurer un rapport de force et demande aux représentant.es des “sans-facs” de libérer les locaux, préalable indispensable à la poursuite d’un dialogue apaisé dans l’intérêt de l’ensemble des étudiant.es et de l’ensemble des membres de la communauté universitaire.

Contact presse

Sandrine Barberino | Chargée des relations presse | s.barberino@univ-lyon2.fr | 04 78 69 70 49 | 06 43 42 20 06

Hélène Turlan | Directrice de la communication | helene.turlan1@univ-lyon2.fr | 04 78 69 71 50 | 06 81 77 87 68